
**Déménagement de l'entreprise n'entraînant pas
une modification du contrat de travail : lettre au salarié**

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Nom du salarié

Adresse

À (lieu), le (date)

Lettre recommandée avec accusé de réception n°

(ou : Lettre remise en main propre contre décharge)

Objet : Déménagement des locaux de l'entreprise

M^{me}/M.,

Nous vous informons de notre intention de transférer les locaux de travail de à pour des raisons tenant à Ce transfert de locaux se déroulera à la date suivante : (il est recommandé de prévoir un délai de 1 mois minimum).

Nous souhaitons ainsi améliorer les conditions de travail du personnel et mieux exploiter le nouveau matériel de l'entreprise.

Cette décision ne constitue pas une modification de votre contrat de travail car elle n'en modifie aucun élément essentiel. Elle constitue donc un simple changement des conditions d'exécution de la relation de travail.

Variante en présence d'une clause de mobilité contractuelle

Du fait de la clause de mobilité présente dans votre contrat de travail et visant les zones géographiques suivantes :, ce changement de lieu de travail ne constitue pas une modification de votre contrat de travail.
--

Si vous refusez toutefois ce transfert, nous pourrions procéder à votre licenciement, ce refus caractérisant un manquement à vos obligations contractuelles.

Nous vous prions d'agréer, M^{me}/M., l'expression de nos salutations distinguées.

Signature de l'employeur

Variante si la lettre est remise en main propre contre décharge

Nous vous prions d'agréer, M^{me}/M., l'expression de nos salutations distinguées.

Fait en deux exemplaires

Signature du salarié

Signature de l'employeur

(précédée de la mention manuscrite :

« Remise en main propre le »)